



UNIVERSITÉ  
Sélection à l'entrée :  
la polémique  
rebondit **PAGE 7**

# Universités : la polémique relancée

En l'absence de « prérequis » fixés par le gouvernement, les syndicats dénoncent une sélection qui ne dit pas son nom.

CAROLINE BEYER @BeyerCaroline

**ÉDUCATION** L'emblématique article L.612-3 du Code de l'éducation garantissant le droit pour tout bachelier d'intégrer la filière universitaire de son choix va-t-il être vidé de sa substance ? C'est ce que ne sont pas loin de penser la FCPE et la Fage. La semaine dernière pourtant, c'est chaudement que la fédération de parents proche du PS et le premier syndicat étudiant, classé au centre gauche, avaient accueilli les annonces du gouvernement concernant l'accès à l'université.

« Nous ne voterons pas le texte en l'état », expliquent désormais les deux fédérations, d'une même voix, alors que la ministre de l'Enseignement supérieur est attendue le 9 novembre au Conseil supérieur de l'éducation, pour y présenter le projet de loi du gouvernement, qui arrivera devant le Conseil des ministres dans quinze jours. Dans le cadre de cette instance consultative réunissant les acteurs de la communauté éducative, elles diront non. Non à ce projet qui, contrairement aux promesses orales du gouvernement, ne laisse pas « le dernier mot au bachelier », expliquent-ils. Viendront-ils grossir les

rangs des opposants qui, à gauche, de l'Unef au Snesup, dénoncent une sélection qui ne dit pas son nom ? Et ceux des manifestants qui appellent à la mobilisation le 16 novembre dans le cadre de la loi travail ? Les trois syndicats lycéens (SGL, UNL et Fidl) veulent d'ores et déjà se joindre au cortège.

Tout aussi ambigu que les mots employés jusqu'alors par le gouvernement (pas de « sélection » des étudiants, mais un « recrutement » ; pas de « prérequis » pour intégrer une formation, mais des « attendus »...), le projet de loi que nous avons consulté entretient le flou. Mais il pose bel et bien les jalons d'une sélection. C'est à un tri des lycéens que les universités vont pouvoir procéder, à travers une série de filtres. Le fameux article L.612-3 du Code de l'éducation, qui pose le principe jusqu'alors intangible – officiellement tout au moins – d'ouverture du premier cycle universitaire « à tous les titulaires du baccalauréat », est assorti d'une série d'exceptions. Il précise d'abord que « dans l'objectif de réussite de tous les étudiants, des dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés (...) peuvent être mis en place » par les universités.

## Remise à niveau

« Il faut remplacer "peuvent" par "doivent" ! » s'exclame Jimmy Losfeld, le président de la Fage qui a déjà en tête une série d'amendements. *Surtout, le dernier mot au bachelier doit être inscrit dans la loi, comme un principe général* », ajoute-t-il. Ce n'est précisément pas ce qui semble se dessiner. L'inscription à la fac « peut être subordonnée à l'acceptation par le candidat » de ces remises à niveau. Le bachelier aura le choix d'accepter ou d'aller voir ailleurs...

Comme annoncé, les filières « en tension », où les « capacités d'accueil » sont dépassées, pourront clairement sélectionner, sur la base de « la cohérence entre le projet du candidat, les acquis de sa formation initiale ou ses compétences et les caractéristiques de la formation ». En d'autres termes sur la base de prérequis, qui eux non plus ne disent pas leur nom. À Paris, toutes les universités ont mis en place de telles « capacités d'accueil », tandis que les régions suivent la tendance.

Au-delà, le projet de loi ne dit pas clairement que la sélection se limite à ces filières. Car il est prévu que les universités aient accès au dossier des lycéens pour choisir de les accepter, de leur proposer une remédiation ou de les mettre « en attente ». À ceux qui n'auraient eu « aucune proposition » serait proposée, après « dialogue préalable avec le candidat », une formation proche de ses attentes. Parmi ces 130 000 places restées vacantes dans les facs ? « On va donc remplir de force ? », dénonce Olivier



Vial, le président de l'UNI, syndicat classé à droite, qui prédit « une usine à gaz » et regrette que le gouvernement n'ait pas osé faire le choix d'une sélection transparente, avec de vrais prérequis (série du bac, notes dans certaines disciplines) et des tests d'entrée. Le projet en l'état laisse la porte ouverte à une sélection opaque, en instaurant quelques garde-fous contradictoires. D'un côté, la fixation d'un « *pourcentage minimal* » de boursiers dans les fameuses filières en tension, de l'autre un « *contingent minimal* » de meilleurs bacheliers. Ménager la chèvre et le chou est-il tenable juridiquement ? ■



Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le 30 octobre à Paris lors de la présentation du plan étudiants. MARC CHAUM

**L'AVIS DES ÉTUDIANTS ET LYCÉENS**

DIOSCHOOL A SONDE 512 ÉTUDIANTS DE BAC +1 À BAC +5 ET 873 ÉLÈVES DE TERMINAL F

**85%**

Terminales souhaitant que les professeurs aient un rôle d'accompagnement majeur à l'orientation

**59%**

Favorables à ce qu'on rende obligatoire la validation de « prérequis » pour toutes les licences

**70%**

Favorables à ce que l'avis du conseil de classe soit transmis aux établissements dans lesquels ils postulent